



APPEL À PROJET

INSTALLATION ARTISTIQUE

« Noël à Meneham »

I. (ON)TEXTE

- 1) Le territoire..... page 2
- 2) Le site..... page 2
- 3) La manifestation..... page 3
- 4) Le fil rouge..... pages 3 et 4

II. L'APPEL À PROJET

- 1) L'installation artistique..... page 5
- 2) Le lieu d'implantation..... pages 6 et 7
- 3) Le calendrier..... pages 7 et 8
- 4) Le budget..... page 8
- 5) Dossier de candidatures..... page 9

III. ANNEXES

- 1) Projet 2019 et 2020 page 10 et 11
- 2) Projet 2021 et 2022 page 12 et 13
- 3) Projet 2023 et 2024 page 14 et 15
- 4) Projet 2025 page 16

I. CONTEXTE

1) Le territoire

C'est un étonnant bout de côte dont on tombe forcément amoureux. Tout y vit intensément : les paysages, les gens, les légendes... On aime son caractère breton bien trempé, on respire avec avidité ses brises iodées, on apprécie ses ambiances mystérieuses ! Retenez bien son nom... on l'appelle la **Côte des Légendes**. Situé en nord-Bretagne, à quelques encablures de Brest, ce territoire rural, comme tant d'autres en Bretagne ou ailleurs, est riche en légendes qui se transmettent de génération en génération. Le site de Meneham est au cœur de ce territoire de récits et d'imaginaire et en est la porte d'entrée.



2) Le site

Meneham est un site classé alliant une histoire riche à un décor littoral à couper le souffle. Blotti entre les étonnants amas rocheux de la Côte des Légendes, ce **site naturel** d'exception ravit les amoureux du patrimoine comme les amateurs de balades au grand air. Au cœur d'un écrin naturel entre plages, dunes et rochers, ce **pittoresque village de chaumières**, aujourd'hui restauré, offre un point de départ idéal pour des balades en famille ou entre amis.

Site choisi pour intégrer le système de défense côtière, c'est par la construction du corps de garde vers 1756, qu'apparaît le village de Meneham. Il est tout d'abord occupé par des miliciens, puis des douaniers chargés de la surveillance des côtes contre les invasions ennemies. En 1860, ces derniers quittent le village avec leurs familles et sont alors remplacés par des pêcheurs goémoniers, sans doute séduits par la proximité du littoral, leur lieu de travail. Au fil du temps, les chaumières, blotties en contre-bas des énormes rochers se multiplient et s'agrandissent aux besoins de leurs locataires. A son apogée, le village compte jusqu'à 80 âmes et les 14 maisons abritent parfois 2 ou 3 générations.

Le site de Meneham fait l'objet d'un classement en 1975. L'auberge ferme deux ans plus tard, et les habitants désertent le site. Les bâtiments, ainsi délaissés, tombent peu à peu en ruine et le dernier habitant quitte le village en 2001. L'objectif principal est alors de restaurer le village à l'identique en respectant l'architecture existante et les matériaux d'origine. Le projet est réellement lancé en 2002 et la restauration commence en novembre 2004 pour s'achever en juin 2009.

Le village de Meneham est aujourd'hui un lieu ouvert à tous. On peut s'y restaurer, dormir, découvrir le savoir-faire de ses artisans. L'occasion de replonger au temps des douaniers ou de s'imaginer, l'espace d'un instant, la vie de ses habitants à travers ses espaces muséographiques et ses expositions temporaires.

Tourisme Côte des Légendes (nord Bretagne), émanation de la Communauté Lesneven Côte des Légendes gère la promotion du site de Meneham. Ce site classé et protégé accueille autour de **150 000 visiteurs/an**. Situé à Kerlouan (29), il accueille de nombreuses manifestations tout au long de l'année.



3) La manifestation « Noël à Meneham »

Tourisme Côte des Légendes coordonne l'événement Noël à Meneham, qui se déroulera du 5 décembre 2026 au 3 janvier 2027. Ce projet regroupe les différents acteurs du site de Meneham à savoir les artisans, les professionnels du bistrot et du gîte et les associations culturelles. 2026 sera la 17^{ème} édition de cet événement phare de la programmation de Meneham.

Les 3 piliers du projet sont :

- le savoir-faire (artisanat, gastronomie)
- la convivialité (humanité, contact, échanges, simplicité)
- la magie (légende, féerie).

Cette manifestation propose un marché de Noël, des illuminations, des animations pour petits et grands, des musiciens, du vin chaud et de nombreuses autres gourmandises... mais aussi une installation artistique contribuant à l'ambiance générale de cette manifestation.



4) Le fil rouge : La fête forraine !

Depuis toujours, Meneham est un lieu de vie, de rencontres et de partage. Derrière les paysages sauvages qui font aujourd'hui la renommée du site se cache un village où les habitants ont longtemps vécu au rythme de la mer, des saisons et des travaux agricoles. Paysans, pêcheurs, goémoniers, femmes et enfants partageaient un quotidien exigeant, où chacun participait à la vie de la communauté. Mais cette vie rude savait aussi laisser place à la fête.

Les grandes fêtes du Pays Pagan constituaient de véritables parenthèses de joie. Elles animaient régulièrement le village et offraient aux habitants des moments de respiration où l'on oubliait, le temps

Au cœur de cette vie sociale se trouvait la Chaumière, qui abrita le bistrot du village de 1936 à 1973. Bien plus qu'un simple café, c'était le véritable cœur battant de Meneham. On s'y retrouvait après le travail ou le dimanche pour partager un verre, raconter les nouvelles, jouer aux boules, à la galoche ou au kiliou koz, chanter, danser la Dañs Round, organiser des bals populaires ou prolonger les grandes fêtes locales. Ce lieu incarnait l'esprit de convivialité qui caractérisait la vie du village.

Cette tradition festive s'inscrivait dans une

culture populaire profondément ancrée dans le Pays Pagan. Foires, pardons, noces et fêtes calendaires rassemblaient toutes les générations autour des chants, de la musique, de la danse et



des jeux traditionnels. La Dañs Round, danse emblématique du territoire, était pratiquée aussi bien lors des célébrations publiques que dans les réunions familiales, tandis que les bals au son de l'accordéon et les festoù-noz rythmaient la vie collective et renforçaient les liens entre habitants.

Parmi ces grands rendez-vous, la fête foraine de Meneham occupait une place toute particulière.

Pendant plusieurs décennies, et au moins jusqu'en 1966 selon les témoignages recueillis, elle s'installait chaque été, autour du 14 juillet. Les dunes se transformaient en un immense terrain de fête où affluaient des visiteurs de tout le Pays Pagan et des communes voisines. Les manèges prenaient place sur le sable, aux côtés des auto-tamponneuses – surnommées « le casse-gueule » –, du tir à la carabine, des baraques de jeux et des loteries. Les régates, les courses d'aviron et de godille, le mât de cocagne ou encore les jeux d'adresse au-dessus de l'eau animaient ces journées où se mêlaient habitants, vacanciers et forains. Les commerçants et cafetiers du bourg installaient leurs échoppes sur le site, tandis que les forains, fidèles au rendez-vous d'une année sur l'autre, entretenaient des relations

Aujourd'hui encore, cet esprit demeure. Meneham continue d'être un lieu de rassemblement où patrimoine, culture et création dialoguent toute l'année. Les festoù-deiz estivaux, les animations culturelles, les démonstrations de savoir-faire, les jeux traditionnels et les événements saisonniers



Pour cette nouvelle édition de Noël à Meneham, Tourisme Côte des Légendes choisit la fête foraine comme fil rouge de la manifestation.

Univers populaire par excellence, la fête foraine évoque le plaisir simple de se retrouver, de jouer, de rire, de s'émerveiller et de partager une expérience commune. Entre attractions, lumières, musique, prouesses, illusions et nostalgie, elle fait naturellement écho à cette histoire de Meneham, où les fêtes étaient avant tout des moments de rencontres et d'émotions collectives.

Il ne s'agit pas de reconstituer une fête foraine traditionnelle, mais d'en proposer une interprétation artistique, contemporaine, poétique ou décalée, capable de dialoguer avec le paysage exceptionnel de Meneham. Le site devient alors un terrain de jeu où patrimoine et imaginaire se rencontrent, où les rochers peuvent devenir des attractions, les dunes des décors, les chemins des parcours, les maisons des lieux d'illusion ou de surprise.

Les artistes sont ainsi invités à explorer librement cet univers en s'inspirant des codes de la fête foraine

II. L'APPEL À PROJET

1) L'installation artistique

Le projet artistique consiste dans la conception et la réalisation ou le montage/adaptation d'une œuvre existante au cœur du site de Meneham. L'ambition est d'en faire un motif de visite pour les amateurs d'art et de patrimoine tout en offrant une proposition magique et féérique aux visiteurs durant la période de Noël : un regard d'artiste singulier, moderne voire ludique sur le site de Meneham en s'emparant de la thématique des créatures fantastiques au sens très large.

L'œuvre devra répondre aux critères suivants :

1. Être installée in situ durant une résidence d'au moins 4 jours sur le site (sans compter l'inauguration), avant le 4 décembre (réception).
2. Être visible de jour et de nuit du 5 décembre 2026 (inauguration) au 3 janvier 2027.
3. Être en lien avec le thème de la fête foraine. Les caractères innovant, contemporain et monumental de la proposition artistique seront privilégiés. Un aspect ludique ou expérientiel serait un plus, sans être obligatoire.
4. Être en relation harmonieuse avec le site de Meneham afin de minimiser les nuisances environnementales et paysagères.
5. Usage privilégié des matériaux locaux (bois, pierre...) et de modes de fabrication en accord avec le territoire (savoir-faire locaux, filières courte...). L'achat de matériaux reste à la charge de l'artiste et sera sous sa responsabilité.
6. Logistique minimale : favoriser la durabilité et la solidité des matériaux. Ne pas nécessiter de surveillance. Résister aux conditions météo intenses de Meneham en hiver.
7. Respecter les règles de sécurité et ne présenter aucun danger pour les visiteurs (risque de chutes, blessures, coupures...).
8. Le coût de la création/mise à disposition/installation/démontage ne devra pas excéder 3 500 € TTC tous frais compris.

La forme artistique choisie par l'artiste n'est pas un critère et aucune typologie d'art ne sera privilégiée, l'important étant de traiter des rochers et d'insuffler poésie et féerie sur le site Meneham. Nous sommes ouverts à toutes les propositions, n'hésitez pas à nous surprendre, nous faire pleurer ou nous faire rire !

La création de l'œuvre devra être achevée à la date convenue (vendredi 4 décembre 2026 soit 1 jour avant l'inauguration).

2) La sélection

- Le jury

Il sera composé à minima :

- d'un élu du territoire ;
- d'une personne de Tourisme Côte des Légendes ;
- d'un technicien ;
- d'un acteur du site (professionnel ou bénévole).

La jeunesse pourra intégrer ce jury via des modalités qui restent à définir.

- Sont admis à concourir

Cet appel à projet s'adresse à toute personne proposant un projet et une démarche artistique répondant aux critères et aux objectifs de l'événement (plasticiens, architectes, designers, paysagistes...) et possédant un numéro SIRET (entreprise, association, Maison des Artistes ou AGESEA) permettant de facturer des prestations, ou des honoraires ou des droits d'auteurs.

3) Description du site d'implantation de l'installation

Le site d'implantation est un espace ouvert public. L'œuvre sera inaugurée le week-end du 5-6 décembre 2026, en même temps que l'illumination du site. Durant l'événement, du 5 décembre 2026 au 3 janvier 2027, des animations accueilleront de nombreux visiteurs (musiques, animations artistiques, démonstrations autour des savoir-faire, etc.). L'œuvre restera visible jusqu'au dimanche 3 janvier 2027 (fin des vacances scolaires).

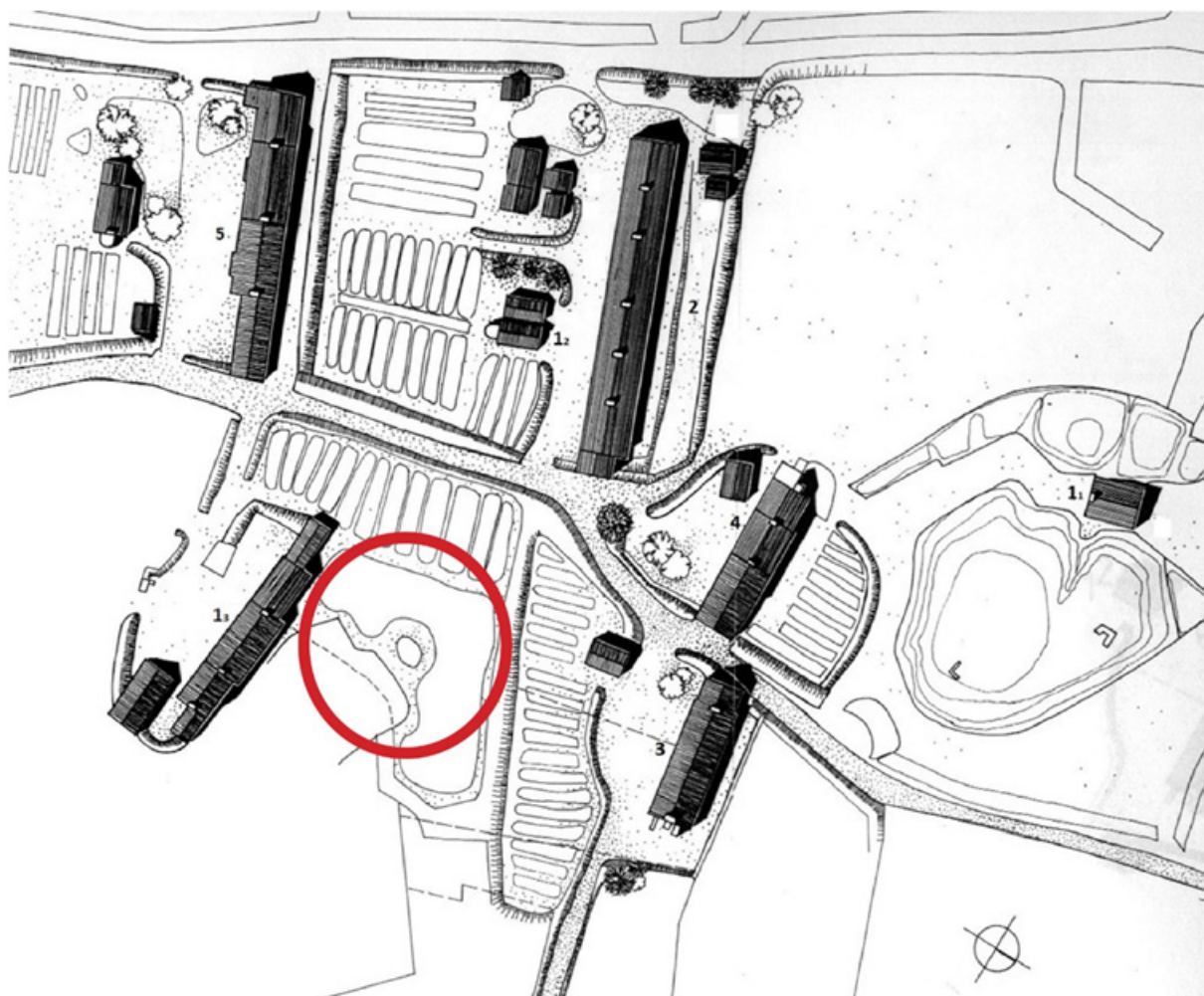


L'œuvre doit ainsi s'intégrer à cet environnement exceptionnel qu'est le site de Meneham et permettre au village de garder des espaces pour la circulation des visiteurs. Elle doit être **visible aussi bien de jour que de nuit**. L'œuvre se concentre sur un lieu d'implantation défini.

Le lieu d'implantation déterminé se situe sur le terrain entre la maison Salou et le bistrot. En plein cœur du site mais à l'écart des flux de visiteurs, cet emplacement combine proximité des rochers, des chaumières et du marché de Noël. Voir la photo ci-dessous et le plan de situation page suivante.



PLAN DE SITUATION



1. Espaces muséographiques

1.1 Corps de garde

1.2 Four à pain

1.3 Maison Salou

2. Caserne (artisans)

3. Bistrot

4. Maison de territoire

5. Gîte

4) Calendrier

- Juillet 2026 > mi-septembre 2026 : phase d'appel à candidatures.

Les candidatures devront être envoyées avant le 20 septembre à minuit. Elles seront soumises à un jury qui appréciera la qualité et l'originalité des œuvres présentées, la cohérence de l'ensemble du projet et son adéquation avec cet appel à projet. Le jury pourra demander des informations complémentaires aux candidats. Les décisions du jury sont sans appel. Aucune indemnité n'est prévue pour les candidats non-sélectionnés. Chaque candidat se verra signifier par courriel la décision le concernant avant le 2 octobre 2026.

- Début octobre : prise de contact - rencontre technique - signature du contrat

Cette rencontre aura lieu au plus tôt après la sélection. Sa date sera choisie en concertation avec l'artiste. Elle a pour but de vérifier l'insertion de l'œuvre sur le lieu d'implantation et la méthodologie de fabrication. Ce sera également l'occasion pour l'artiste sélectionné de solliciter toutes les précisions nécessaires à la réalisation du projet. A l'issue de cette rencontre, l'artiste et l'organisateur procéderont à la signature du contrat. Ce contrat reprendra les conditions définies dans ce présent appel à projet et la proposition faite par l'artiste, éventuellement amendée par l'organisateur en ce qui concerne les conditions de sécurité vis-à-vis du public et de la protection de l'environnement. La présence à cette rencontre est obligatoire pour l'artiste.

- Décembre : période de résidence - production de l'œuvre

L'artiste sera présent au moins 4 jours sur le site afin d'installer son œuvre sur une période qu'il aura préalablement définie dans sa réponse à l'appel à projet (à déterminer entre le 25 novembre et le 4 décembre 2026). Avant cette période de résidence, l'artiste aura remis à l'organisation, le dossier de présentation définitif de l'œuvre. L'objectif de cette venue sur le territoire est de livrer l'œuvre à l'organisateur. Si le délai de production dépasse le temps imparti, les frais supplémentaires engendrés ne seront pas pris en charge par l'organisateur. L'impératif est que l'œuvre soit prête avant l'inauguration programmée le 5 décembre 2026. L'artiste sera autonome sur la construction de son œuvre en matière de main d'œuvre, d'outillage, de déplacements et de transports de matériaux. Cependant une aide ponctuelle ainsi que l'accès à un atelier sont prévus. Une personne ressource sera à l'écoute des besoins ponctuels de l'artiste et sera chargée de la mise en relation avec les acteurs locaux. L'artiste doit pouvoir justifier d'une assurance en responsabilité civile pour la période de création de l'œuvre. Durant cette période de résidence, l'artiste pourra être amené à présenter sa démarche au public y compris scolaire.

- Inauguration

Elle est programmée le samedi 5 décembre. L'artiste est tenu d'être présent afin de présenter au public et à la presse sa réalisation.

- Démontage

Le démontage est organisé et pris en charge par l'artiste. L'idée étant que l'artiste laisse le lieu d'implantation et le local de stockage dans l'état dans lequel il les a trouvés. L'œuvre pourra être démontée à compter du 4 janvier 2027.

5) Communication

Tourisme Côte des Légendes s'engage à mettre en œuvre la promotion de l'événement (presse, documentation, site internet). L'artiste fournira avant la fin octobre 2026, un dossier de présentation de son œuvre constitué d'un texte de présentation et de visuels (libres de droit) qui pourront figurer dans la communication de la manifestation.

L'artiste cède les droits sur son œuvre à l'organisateur qui s'engage pour sa part à respecter l'intégrité artistique de l'artiste.

6) Budget

Le budget alloué à l'artiste ou aux artistes sélectionnés est **3 500 € TTC**. Cette somme doit couvrir l'intégralité des dépenses pour la réalisation de l'œuvre, les frais de déplacements, d'hébergement, les repas et les droits d'auteur de l'artiste. L'artiste se déplace avec son propre matériel et ses outils pour le montage de son œuvre sur le site, avec son propre véhicule et restera autonome dans la progression de son travail. L'artiste peut venir accompagné d'un ou plusieurs assistants (les frais occasionnés ne sont pas pris en charge par l'organisateur). Le démontage/recyclage de l'œuvre doit être budgété dans ces 3500 € même s'il n'est pas réalisé par les artistes en personne. L'artiste ne doit pas hésiter à proposer des options (en particulier en cas d'œuvre éclatées).

Cette somme lui sera versée de la manière suivante :

- 20% à la signature du contrat en octobre 2026 ;
- 40% avant la résidence de montage début décembre 2026 ;
- 40% après le démontage de l'œuvre.

7) Dossier de candidature

Rédigé en français, le dossier sera adressé en version numérique uniquement, format PDF (de préférence via wetransfer.com) à ingrid.cotedeslegendes@gmail.com

Merci de nommer chaque fichier transmis en respectant ce modèle : Noël à Meneham_[nom d'artiste]_[type de document ex : portofolio]

Date limite d'envoi : 20 septembre 2026 à minuit.

Renseignements complémentaires : Liza Le Guen 02 29 61 13 60

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

a. Artiste

- les coordonnées complètes du candidat ou de l'équipe : Pseudonyme éventuel / Nom / Prénom / adresse / numéro(s) de téléphone / adresse électronique / site internet / numéro SIRET ou équivalent pour les artistes étrangers / justificatif d'inscription à un organisme ;
- Les références du candidat ou de l'équipe : biographie synthétique, texte de présentation de la démarche globale de l'artiste, portfolio des réalisations (maximum 10 sélectionnées en fonction de leur pertinence à l'égard de cet appel à projet). Dans le cas d'œuvres de collaboration, la part de création du candidat doit apparaître distinctement.

b. Projet

- Une note d'orientation sur le projet exprimant les motivations de la candidature et expliquant la démarche artistique envisagée en adéquation avec le projet ;
- Un calendrier prévisionnel et un budget prévisionnel simplifié ;
- En option : présentation d'un atelier de médiation dédié aux scolaires du territoire lors de la résidence artistique ;
- Toute autre information que l'artiste jugerait pertinente pour l'appréciation des qualités techniques et esthétiques et la mise en situation du projet qu'il propose.

La valeur technique de la phase d'appel à candidatures sera appréciée au regard :

- des compétences, références et de la composition de l'équipe (30%),
- de la méthodologie proposée incluant le budget et le calendrier détaillé (30%),
- de la note d'orientation sur le projet et de sa pertinence à l'égard de cet appel à projet (40%) ,

Les critères suivants seront tout particulièrement étudiés : la faisabilité technique de l'œuvre proposée, résistance de l'œuvre aux intempéries et aux vols, origine et type de matériaux, traitement original de la thématique, intégration paysagère, cohérence avec l'esprit du site et de Noël, sa visibilité et son esthétisme de jour comme de nuit.

III. ANNEXES

1) Projet 2019 : « Eclat », par Byme Lab



2) Projet 2020 : « Résister », par SABÉPAT



3) Projet 2021 : « La source », par Philippe Cusse



4) Projet 2022 : « Les gardiens de feu », par Olivier Thomas



5) Projet 2023 : « Les brigands naufrageurs », d'Anthony Boëffard



6) Projet 2024 : « Les grains de sable des dunes de Keremma »,
d'Antoine Janot



5) Projet 2025 : « Larguer les amarres et ... plonger ! », de Xavier Mi-

